



A RETOURNER AU COMITE

CHARTRE FOOT A 7 du Comité Départemental de la FSGT Loire

2) Toute équipe s'inscrivant dans l'activité Foot à 7 s'engage à :

- respecter les règlements en vigueur (championnat et coupes) et les décisions de la Commission Foot à 7,
- faire vivre et développer l'esprit de fair-play qui règne à la FSGT,
- licencier obligatoirement au moins 10 joueurs pour débiter le championnat.

3) **Au début de chaque rencontre**, les responsables d'équipe s'engagent à **présenter les licences de tous les joueurs de l'équipe qui vont participer à la rencontre et présents sur le terrain**. Cette présentation s'effectue avant le début de la partie.

Tout nouveau joueur, arrivant en cours de match devra présenter sa licence.

Nous rappelons que tout joueur s'engageant sur le terrain doit être en possession d'une licence.

Le résultat du match est transmis le lendemain au comité, **par email uniquement**.

4) La Commission Foot à 7 se charge de fixer la date, l'heure et le lieu des rencontres.

La commission remettra les matchs qu'en cas de force majeure ou si les conditions météo ne permettent pas de jouer le match.

5) Le principe de fonctionnement du Foot à 7 en FSGT repose sur **l'auto-arbitrage**.

Cela suppose que **tous les joueurs et responsables d'équipes connaissent les règlements (championnat et coupe) et s'engagent à les respecter, ce qui implique de fait :**

- de respecter ses partenaires et ses adversaires,
- de respecter les règles régissant le championnat FSGT qui sont différentes de celles appliquées par la FFF : pas de tacle, pas de hors-jeu, etc.

Les responsables d'équipes s'engagent à faire connaître et à faire respecter cette charte au sein de leur équipe sur le terrain.

6) En cas de problème, le responsable d'équipe doit être capable de ramener le calme dans son équipe : il peut pour cela demander à son ou ses joueur(s) de «souffler» quelques minutes sur le banc de touche quand il ressent des tensions sur le terrain.

Si un match devait être interrompu, les responsables doivent indiquer le motif de l'interruption sur le mail.

La Commission Foot à 7 règlera alors les litiges en convoquant les responsables d'équipes concernées. **Elle décidera de sanctions éventuelles** après avoir entendu les deux équipes.

La Commission Foot à 7 **pourra décider d'exclure** le ou les joueur(s), voire même l'équipe se comportant mal sur les terrains.

7) Pour information, les membres de la Commission Foot à 7 seront amenés ponctuellement à visiter les terrains, pour contrôler les licences de chaque joueur.

Nom de l'équipe :

Date :

Signature du responsable et des joueurs :